

L'an deux mil douze, le vingt neuf novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNE, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrangé, M. Sicard, Mme Bouyer.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Claude LAFRÉCHOUX a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2012/1101 : DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section C n° 1114 « Les Grands Pâtis »
- Section G n° 1443 – 1643 – 1644 – 1645 « Champs de la Grange »
- Section G n° 1646 « 31 Route de Niort »

2012/1102 : INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté ministériel du 16 décembre 1983 a institué une indemnité dite de conseil au receveur municipal.

Cette mission de conseil comprend notamment :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables,
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Suivant les dispositions de l'arrêté, cette mission donne droit à l'octroi d'une indemnité suivant un tarif défini.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée à tout moment.

Compte tenu des changements de Receveurs Municipaux intervenus en 2012, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer de nouveau sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité :

- ACCORDE au Receveur Municipal l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 à son taux maximum ;

- **FIXE** la répartition de cette indemnité entre les différents Receveurs Municipaux pour l'année 2012 ainsi qu'il suit :
- **Madame Emmanuelle TALUCIER** pour 240 jours
- **Monsieur Christophe PELTIER** pour 120 jours
- **DECIDE** d'attribuer l'indemnité, au taux plein, prévue a l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, à Monsieur Christophe PELTIER à compter de l'année 2013 et jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal ;

2012/1103 : CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRE C.N.P.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de SAVIGNÉ est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre à ses obligations statutaires vis à vis de ses agents affiliés à la CNRACL.

Le contrat conclu pour une durée de UN an, prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2013 et prendra fin au 31 décembre 2013.

Le taux de cotisation est fixé à 5.23 % de la base de l'assurance, Assiette de cotisation. Frais de gestion compris.

Après débats et discussions, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

D'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2013 pour ses agents affiliés à la CNRACL.

D'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2013.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2013 Responsable » du contrat 1406D.

2012/1104 : ACCEPTATION DE DON

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Nicolas MERCK souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 1000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte** le don non affecté de 1000 €
- **Charge** le Maire de faire le nécessaire.

2012/1105 : ACCEPTATION DE DON

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Antoine REVERDY souhaite faire un don non affecté à la commune d'un montant de 50 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Accepte** le don non affecté de 50 €
- **Charge** le Maire de faire le nécessaire.

2012/1106 : PLUS-VALUE BRH - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – AMÉNAGEMENT GRAND'RUE – MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que dans le cadre de l'aménagement de la «Grand'Rue», l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public est en cours de réalisation, l'entreprise SACER est obligée d'utiliser le brise-roche hydraulique pour casser du rocher compact et donne lecture du quantitatif estimatif – Affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- Lot n° 10 – Enfouissement Grand'Rue : plus-value BRH d'un montant de 1 501.94 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte le quantitatif estimatif – Affaire n°11050-1 – SAVIGNÉ Marché à bons de commande -2012- Lot n° 10 d'un montant de 1 501.94 € TTC.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet et signer les documents utiles au bon déroulement de l'opération.

2012/1107 : DEVIS DE RÉPARATION DE L'OUVRAGE DE CHASSE JVAH STATION D'ÉPURATION DE VERGNÉ

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une pompe de la station d'épuration de Vergné est cassée et donne lecture des différents mails échangés entre le SEASV et l'Entreprise VOISIN et du devis de réparation proposé par l'Entreprise VOISIN d'un montant de 1 190.02 € TTC

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de M le Maire sur les problèmes survenus à la station d'épuration de Vergné, décide :

- D'accepter le devis proposé par l'entreprise VOISIN pour un montant 1 190,02 € TTC,
- De rechercher une solution palliative avec le SEASV,

En fonction de la solution trouvée,

- De prendre la décision qui sera la meilleure en rapport avec la solution technique à apporter, à savoir passer la commande à l'entreprise VOISIN ou mettre en œuvre la solution trouvée.

QUESTIONS DIVERSES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

- le Conseil a écouté le rapport fait par la SARL EFFILIOS et Sorégies qui ont présenté l'audit énergétique réalisé pour le groupe scolaire.

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

- le Conseil a assisté à la présentation faite par la Sté Scoop Toujours du Site Internet commandé précédemment.

INDEX :

2012/1101	DROITS DE PRÉEMPTION	
2012/1102	INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1103	CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRE C.N.P.	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1104	ACCEPTATION DE DON	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1105	ACCEPTATION DE DON	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1106	PLUS-VALUE BRH - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES - TÉLÉPHONIQUES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - AMÉNAGEMENT GRAND'RUE - MARCHÉ A BONS DE COMMANDE	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
2012/1107	DEVIS DE RÉPARATION DE L'OUVRAGE DE CHASSE JVAH STATION D'ÉPURATION DE VERGNÉ	Sous-préfecture MONTMORILLON reçu le
QUESTIONS DIVERSES	PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE	

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.

Christian GRIMAUD	
Roland VAILLIER	
Carole BLAIN	
Bernard MARCHAND	
Didier MÉZIL	
Jean-Claude LAFRÉCHOUX	
Jacky BARRÉ	
Mickaël COLIN	
Francis ROQUET	
Daniel ALLAIN	
Maryvonne DELAGRANGE	
Daniel SICARD	
Ginette BOUYER	